

0440049P
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ARISTIDE BRIAND
19 RUE LOUIS BLANC
44262 NANTES CEDEX 2
Tel : 0240350550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2022

Réuni le : 07/04/2022

Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM N°2 - Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la DBM n°2 (Prélèvement sur fonds de roulement de 5000,00€, dont 3000,00€ sont affectés au service Activité pédagogique pour financer l'achat de fournitures et matériels pédagogiques et 2000,00€ au service Opérations en capital pour financer l'achat d'un Défibrillateur automatisé externe).

Précision : montant des réserves du service général au 31/12/2021, arrêté lors du CA du 07/04/2022 = 67335,98€ (voir PJ de l'acte relatif à l'affectation des résultats)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0